

A.I.M.

S.E.L.A.R.L. au capital de 7 000 €

Siège social :
Immeuble Sainte-Marie des Terreaux
21 rue d'Algérie
69001 LYON

849 474 085 RCS LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

A.I.M.

D'UNE FORME DE S.E.L.A.R.L. EN S.A.S.

Etabli dans le cadre des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce

A l'associé,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code selon décision des associés en date du 28 novembre 2023, nous avons établi le présent rapport sur :

- notre analyse de la situation de votre société ;
- notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et afin de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- Le compte de résultat fait apparaître au 31 décembre 2022 :
 - Un chiffre d'affaires de 672 315 € ;
 - Des charges d'exploitation pour 595 158€, dont :
 - Des salaires et traitements pour 258 245 €
 - Des charges externes pour 103 590 €
 - Un résultat d'exploitation positif de 80 793 € ;
 - Un résultat net positif de 61 681 €.
- Le total de l'actif s'élève à 507 984€ et comprend notamment :
 - Des disponibilités pour 399 581€.
- Le passif comprend notamment :
 - Des capitaux propres pour 371 351 €, dont 7 000 € de capital social ;

A noter que la situation au 31 octobre 2023 qui nous a été transmise fait apparaître un résultat net avant impôt de 45 935 €.

La situation financière est équilibrée et n'appelle pas de commentaire particulier.

Le bilan comptable arrêté au 31 décembre 2022 fait apparaître un résultat positif.

Le bilan comptable arrêté au 31 décembre 2022 fait apparaître des capitaux propres au moins égaux au capital social.

Les éléments comptables transmis en date du 31 octobre 2023, ne semblent pas remettre en cause l'équilibre de la situation financière.

Nos diligences ont également consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et aucun avantage particulier n'a été consenti.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ecully, le 11 décembre 2023


Cabinet CC 2A

Représenté par Jean-Christophe ARNOUX